

Un projet de loi relatif aux sports de pleine nature circule ; un autre prétend interdire la pratique du ski hors-piste ; un document émanant du Parc national de la Vanoise, partant d'une image caricaturale et diffamatoire de l'alpiniste, propose l'éviction de l'alpinisme dans la zone centrale du parc ; l'Europe enfonce le clou avec sa directive "Natura 2000", tandis que des tribunaux jugent des "coupables de grimper librement" et incitent à interdire l'accès à certains sites ; aux Assises de l'Alpinisme, fin Novembre à Chamonix, par le biais de vifs débats sur l'équipement et la législation, recherche de responsabilités et tentatives de contrôle de l'alpinisme avancent à visage découvert : partout apparaissent, physiquement présents et sûrs de leur droit, les professionnels de la loi, du règlement et de l'imprimé administratif à cases.

Allons-nous devoir bientôt nous dire : cette fois nous sommes cernés. Fini de grimper pépère, style : "pour vivre heureux grimpons cachés". "Ils" nous ont trouvés. Législateurs, légistes et règlementeurs, contrôleurs de tout poil resserrent leur étreinte.

A la suite de nombreux contacts, Bernard Amy, Pierre Chapoutot et Claude Gardien se sont rencontrés pour rédiger un manifeste proclamant la volonté des alpinistes de préserver à tout prix la liberté d'accès et de pratique au sein de la montagne.

**Pour que l'alpinisme
reste
l'art de gravir les montagnes**

Les rapports sociaux de la vie moderne sont de plus en plus vécus sur un mode urbain. L'individu y obéit à un certain nombre de codes et de règles qui régissent les comportements, qui permettent de louvoyer au mieux à travers de multiples tensions, mais qui génèrent des inquiétudes et des frustrations importantes.

Nombreux sont ceux qui en ressentent un besoin vital de retrouver un engagement personnel authentique, sur le plan physique comme sur le plan moral, et qui pour cela se tournent vers l'aventure sportive.

Pour avoir tout son sens, cette aventure ne peut être vécue sur un terrain connu, balisé, borné. Seuls les grands espaces permettent à l'homme de se perdre physiquement pour mieux se retrouver moralement et spirituellement. L'éloignement, la solitude, la virginité, la sauvagerie, cet état exprimé par l'intraduisible mot anglais "wilderness", sont les catalyseurs de l'aventure sportive.

Les territoires propices aux échappées sont devenus rares dans une Europe occidentale dépourvue d'espaces sauvages d'importance. La mer et la montagne restent les seuls

territoires accessibles aux amateurs en mal d'incertitude physique.

La satisfaction de ce besoin d'aventure est pourtant de plus en plus nécessaire, exutoire d'une énergie mal dépensée, évasion salutaire hors des contraintes sociales toujours plus restrictives et réductrices. C'est pourquoi il apparaît impératif de sauvegarder la possibilité d'une expérience authentique de l'aventure, c'est-à-dire d'une aventure vécue hors les balises habituelles de la société.

Or les activités sportives de montagne qui tentent de s'inscrire dans le recherche de cette expérience personnelle et qui constituent ce que l'on peut appeler l'alpinisme au sens large, se heurtent aujourd'hui à des problèmes qui en limitent considérablement le sens. Le nombre des pratiquants, même s'il est loin du niveau des sports de masse, et l'augmentation de la fréquence de pratique font entrer l'alpinisme dans la panoplie des activités sociales, et ce faisant le poussent dans le carcan de règles édictées pour d'autres activités et dans des buts qui lui sont étrangers.

Ces règles cernent chaque jour un peu plus notre activité, au risque de l'étouffer. Elles sont le fait de personnes très différentes, et se traduisent par :

- la recherche systématique de responsabilité en cas d'accident (l'homme de loi).
- la volonté de réglementer l'accès aux sites (le propriétaire, souvent le maire).
- la volonté de réglementer la pratique elle-même (les ministres, les responsables d'administrations sportives qui établissent des règles visant à la sportivisation de la pratique et à son contrôle).
- la volonté de contrôler l'impact de la pratique sur l'environnement (le naturaliste).

Quelle que soit la bonne foi de ces acteurs et la légitimité de leur démarche, accepter un tel faisceau de réglementation revient à accepter la disparition de l'alpinisme du fait même de l'altération de ses caractéristiques essentielles.

Aujourd'hui les alpinistes et leurs interlocuteurs doivent ensemble trouver une solution qui leur permette de dépasser leurs incompréhensions et leurs contradictions. Nous demandons :

- à l'homme de loi de prendre en considération la nécessité des incertitudes propres à la pratique de l'alpinisme, et en particulier la notion de risque accepté et partagé. Les alpinistes ne sont pas a priori coupables du fait de partir en montagne et d'accepter ce risque.
- au maire, au propriétaire, de demander à n'être pas tenus pour légalement responsables des accidents survenus sur leurs terrains, et de favoriser l'accès des territoires d'aventure de proximité - les montagnes européennes proches de nos lieux de vie - sous peine de déplacer l'aventure aux antipodes et d'opérer ainsi une néfaste sélection par l'argent.

- à la puissance publique de prendre acte de la nécessité de ne pas céder à la tentation de l'enfermement réglementaire qui étoufferait l'activité.

- au naturaliste d'admettre qu'aujourd'hui l'espèce humaine est aussi une espèce en danger, et d'accepter la présence de l'homme dans le milieu naturel en général, et en montagne d'autant plus volontiers que l'impact de l'alpinisme sur l'environnement apparaît dérisoire.

Il va de soi que si les alpinistes revendiquent la reconnaissance de leur droit à l'aventure, ils admettent l'obligation qui est la leur d'observer un certain nombre de règles relatives à la sécurité et au respect de l'environnement.

Ils demandent que ces règles ne soient pas définies sans leur participation active, et espèrent pouvoir compter sur le soutien de leurs instances représentatives. Ils souhaitent parvenir à faire comprendre à tous que l'alpinisme est aujourd'hui devenu une activité sportive à la fois nécessaire et essentielle ; qu'il ne peut être efficace que pratiqué en toute pureté ; et qu'enfin un alpinisme privé de liberté et d'aventure ne serait plus de l'alpinisme.